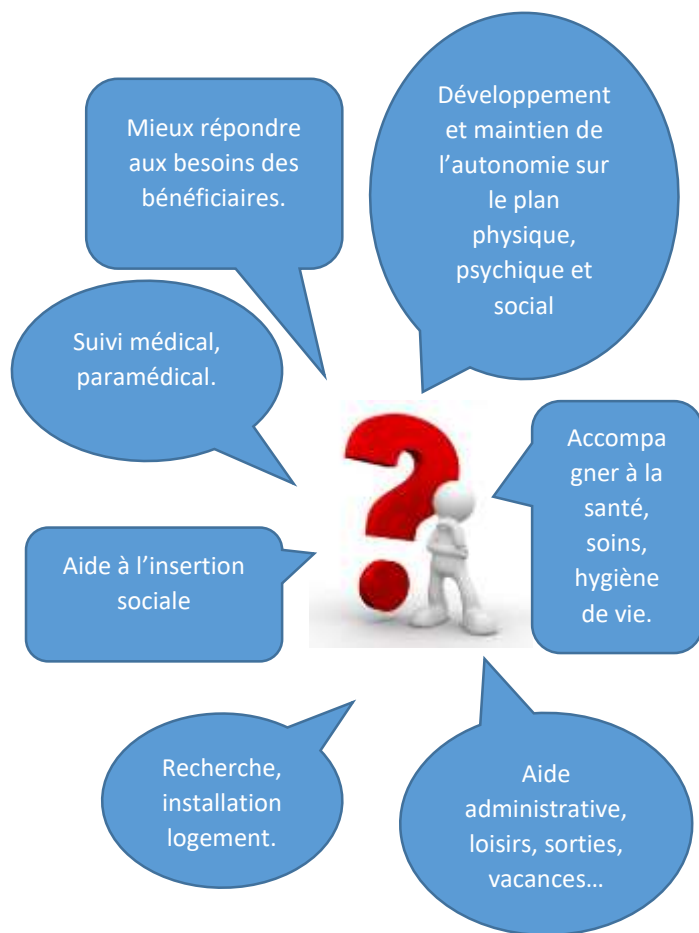


Les missions

Qu'est-ce que le S.A.V.S. ?



L'équipe

DIRECTRICE DE PÔLE
Caroline FRANKART

LE COORDINATEUR
Sébastien FAIVRE

L'EDUCATRICE SPECIALISÉE
Ghislaine GILBERT

LES CONSEILLERES
Odile BREMONT
Gaëlle BELDICO

LE MONITEUR
Pierre-Yves CHAUVÉ

LA SECRETAIRE
Sandrine LEFEBVRE



S.A.V.S. "Tandem" Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

25, avenue Bonaparte

51 430 TINQUEUX

03.26.08.59.72.

accueil.savssamsah@pbchampagne.org



Accès :

Ligne 8 et 13, arrêt « Casanova »

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires du **S.A.V.S.** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) sont des personnes en situation de handicap répondant aux critères de la **loi du 11 février 2005**, et doivent être **orientées par la C.D.A.P.H.** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

« Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité »

Décret n°2005-223 du 11 mars 2005 art. 312-155-5

Le **S.A.V.S. "Tandem"** est ouvert

Depuis le 01 février 2006

Au 6 juillet 2016, 32 suivis par le S.A.V.S sont possible.

La procédure d'admission

La personne adressera à la direction du service un courrier de demande d'accompagnement, avec une copie de la notification d'orientation de la M.D.P.H.

Un dossier de pré-admission sera ensuite complété lors d'un entretien avec la directrice et/ou la chef de service ainsi qu'un éducateur.

La direction lors d'une Commission d'Admission établira l'admission dans le service de la personne concernée (ou sur liste d'attente en cas de place indisponible).

Le **S.A.V.S. "Tandem"** a une amplitude horaire de 9h à 20h30 la semaine et de 10h à 18h le week-end. Il est ouvert 7/7 jours.

Les champs d'intervention

- Elaboration et mise en œuvre du projet personnalisé (une fois par an).
- Accompagnement de la vie quotidienne (recherche, installation dans le logement, aménagement du logement, aide ponctuelle dans la gestion budgétaire, soins d'hygiène, santé...).
- Accompagnement social (vie relationnelle, médiation, aide administrative, loisirs, vacances...).
- Accompagnement de la vie familiale et à la parentalité (relation avec la famille, le couple, aide aux soins de l'enfant...).
- Accompagnement favorisant l'accès aux soins médicaux et paramédicaux (vaccination, traitements, rendez-vous...).
- Accompagnement à la vie professionnelle (entreprise, ESAT, fin de carrière...).

